

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD397

présenté par
Mme Cousin

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Dans les objectifs fixés au niveau départemental, les critères sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'éclairage public doivent être pris en compte. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les critères sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'éclairage public devra être prise en compte pour atteindre les objectifs fixés.